



MAROMME
**TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE THERESE
DELBOS – CURAGE DES PLAFONDS**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Thérèse Delbos – Curage des plafonds

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Le présent marché est un marché de travaux soumis aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. C'est une procédure adaptée.

Décompositions en lots : Pas de décomposition en lots

Délai de réalisation : - Pour la phase principale (salles de cours coté mail Louise Michel RDC +R+1): le **29 Avril 2022**

- Pour la phase secondaire (salles de cours r+1 au-dessus du préaux): le **22 Juillet 2022**

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Négociation : Sans objet

Sous-traitance : autorisée

Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville de Maromme.

Validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Visite sur site obligatoire : avant le 11 février 2022, par prise de rdv auprès de M. Thierry Gosset (07 84 15 94 29)

Critères d'attribution :

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspond à la pondération utilisée.

Chaque offre sera analysée selon les critères de jugement ci-dessous:

1° Prix : 50 %

2° Respect du planning prévisionnel : 40 %

3° Moyens matériels et humains mis en œuvre : 10 %

Elimination des candidats

Seront éliminés

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles mentionnées au présent C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme

www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres -Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante : **18 février 2022 à 16 h 00**

PIECES A TRANSMETTRE :

Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :
NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement du (des) lot(s) concerné(s) entièrement complété(s), paraphé(s) et signé(s).
- Le CCP (commun à tous les lots) paraphé, signé

Pièces obligatoires :

- DUME ou (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation de visite dûment complétée.
- Le plan de réalisation des travaux
- Diagnostics amiante et plomb paraphés
- L'étude structure paraphée
- Le planning d'exécution des travaux proposé par le candidat, dans les créneaux souhaités par le maître d'ouvrage
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques, détails d'exécution des travaux, choix des matériaux, habilitations, moyens dédiés...)

Autres documents demandés :

- Extrait K bis.
- Un R.I.B ou R.I.P.
- Références requises relatives à la capacité professionnelle

Renseignements : par demande sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

D'ordre administratif : Affaires générales et juridiques

Tél. 02 32 82 22 23 affaires.juridiques@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. Thierry GOSSET

Tél. 07 84 15 94 29 thierry.gosset@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 31/01/2022